

RÈGLEMENT

des foulées nocturnes de la Saint-Valentin

Formule Trail

Toute inscription aux **foulées nocturnes de la Saint-Valentin** implique l'acceptation tacite du règlement suivant:

1. SITE D'ACCUEIL :

Mairie de Clairmarais, 2 route d'Arques, 62500 Clairmarais à partir de 16h30.

2. EPREUVE :

Une course à pied chronométrée de pleine nature, empruntant en essentiellement des chemins et sous-bois en forêt.

Trois distances sont proposées :

- 7 km → Départ 18h15 Route forestière du fort rouge
- 11 km → Départ 18h00 voie des murs
- 20 km → Départ à 18h00 voie des murs

Le tracé est matérialisé par fléchage au sol, rubalise, panneaux ou des signaleurs

L'engagement peut être individuel (pour les 3 distances) ou en duo (pour les 7 et 11 km)

3. TRAIL EN SEMI AUTOSUFFISANCE :

Le principe de course en autosuffisance est la règle pour ce trail nocturne. Sur le parcours, une zone de ravitaillement (ou deux ou trois selon la distance) est approvisionnée en boisson et nourritures à consommer sur place. Chaque coureur doit veiller à disposer au départ de la zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier l'arrivée. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L231-3 du Code de Sport, les participants doivent fournir un certificat médical datant de moins d'un an au 23 février 2019 avec la mention "non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition".

Seules les licences compétition FFA, FFCCO, FF Tri de la saison en cours sont acceptées, ainsi que les licences FSCF, FSGT, UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention "athlétisme".

La course 7 km est ouverte aux personnes nées en 2005 (MI) ou avant. La course 11 km est ouverte aux personnes nées en 2003 ou avant. Le 20 km est ouvert aux personnes nées avant 2000 ou avant. Toutes les personnes mineures doivent présenter une autorisation parentale pour pouvoir participer au Trail.

Les coureurs possédant une autre licence sportive doivent fournir obligatoirement une copie d'un certificat médical comme indiqué ci-dessus. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Le certificat médical devra être joint à l'inscription via le site internet. Si ce n'est pas le cas, le certificat médical devra être présenté le jour de la course. Aucun inscrits ne pourra prendre le départ sans certificat médical. Aucun remboursement ne pourra être pris en compte en cas de non présentation de certificat médical.

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation au trail entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout coureur pris en train de jeter ses déchets sur le parcours sera immédiatement disqualifié. Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation sans couper. Le non respect de cette directive entraînera une disqualification. Des poubelles seront disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets.

6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS:

500 participants au total des 3 parcours proposés.

7. INSCRIPTIONS :

Droits d'engagement pour participer au Trail:

1. 7 km → 7€ par personne avant le 12/01/2019 puis 8€ par personne avant le 02/02/2019 puis 9€ par personne avant le 22/02/2019 et 10,50€ le jour de la course.
2. 11 km → 8,50€ par personne avant le 12/01/2019 puis 10€ par personne avant le 02/02/2019 puis 11,50€ par personne avant le 22/02/2019 et 13€ le jour de la course.
3. 20 km → 12€ par personne avant le 12/01/2019 puis 13.50€ par personne avant le 02/02/2019 puis 15€ par personne avant le 22/02/2019 et 16.50€ le jour de la course.

Les inscriptions deviennent définitives par la fourniture d'une photocopie de la licence ou du certificat médical et du paiement.

L'inscription se fait par le biais d'internet.

Une séance d'inscription sera organisée le 03/02/2019. Les horaires et emplacements seront indiqués sur le site internet de la manifestation.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagements comprennent tous les services décrits dans le règlement. La vérification des inscriptions pourra se faire sur le site internet de la course.

L'inscription vous droit à :

- 1 lot souvenir aux 350 premiers inscrits.
- L'accès aux ravitaillements pendant la course
- Une soupe après la course
- La remise de prix.
- L'accès au soin des équipes de secours présentes.

8. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- Une lampe frontale et des piles de rechange (obligatoire)
- réserve d'eau minimum 500ml
- couverture de survie
- réserve alimentaire
- Une tenue vestimentaire en adéquation avec les conditions météorologiques du jour de la course.
- téléphone mobile (noter le numéro de l'organisation, ne pas masquer son n° et avoir une batterie chargée)

9. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Des postes de ravitaillement sont en liaison téléphonique avec le PC de la course.

10. POSTE DE CONTRÔLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS :

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours. Leurs localisations ne sont pas communiquées par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement.

11. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée du trail. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

12. MODIFICATION DU PARCOURS, ANNULATION DE LA COURSE, REMBOURSEMENT :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement sans préavis. En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et / ou d'arrêter l'épreuve en cours. En cas d'annulation les droits d'inscription restent acquis à l'organisation. En cas de non participation d'un concurrent pour raison médicale, il lui sera possible de demander un remboursement. Un certificat signé du médecin traitant lui sera demandé.

Aucun remboursement ne pourra être fait après le 17/02/2019.

13. ASSURANCE :

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve Chez **GAN ASSURANCE** contrat N° 141.321525. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

14. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Aucune prime en argent liquide n'est distribuée.

Un classement général homme, femme et duo sera établi : les 3 premiers de chaque course recevront un lot.

- Classement Scratch Homme pour les distance 7, 11 et 20 km
- Classement Scratch Femme pour les distances 7, 11 et 20 km
- Classement Duo Scratch pour les distance 7 et 11 km
- Récompense supplémentaire pour les 1er des catégories Duo Couple, Duo Famille

15. DROITS À L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

16. RESTAURATION :

Une soupe sera offerte à chaque participant à l'arrivée. Une buvette vous permettra de vous restaurer. Des sandwiches et des boissons vous seront proposés à la vente.

17. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant et après l'épreuve.